FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CIRCULAIRE N° 35 DU 3 NOVEMBRE 2026

Aux Présidents des Ligues régionales ***pour transmission aux Présidents des CRJ et aux Référents régionaux Jeunes Juges***

De Béatrice PFAËNDER - Bénédicte ROZE

Copie Comité Directeur
Jérôme VILLON
Frank BIGNET
Commission Nationale des Jeunes (CNJ)

OBJET : CERTIFICATION JEUNES JUGES EXPÉRIMENTÉS 2027

Chers Amis,

Vous trouverez, ci-joint, l'organisation de la certification des Jeunes Juges Expérimentés 2027.

ORGANISATION DE L'EXAMEN THÉORIQUE

Les référents de ligue sont chargés d'organiser l'examen théorique sur leur territoire.

1. **Date nationale** : le week-end des 13 et 14 mars 2027 (au choix entre le samedi ou le dimanche selon les ligues).
   - Plusieurs lieux peuvent être prévus mais, dans chaque ligue, tous les sites doivent proposer le sujet au même moment, sous la surveillance d'un référent M355.
   - Les candidats devront avoir été nommés Jeunes Juges confirmés avant le 1er novembre 2026.
2. **Transmission des sujets** :
   - Les sujets seront préparés et transmis par la CNJ à une seule personne par ligue : le référent de ligue.
3. **Calendrier de transmission** :
   - À J-13 (au plus tard le 1er mars 2027) : les référents doivent transmettre à la CNJ la liste des candidats et celle du groupe de correcteurs, via le lien d'inscription.
   - À J-7 (le 6 mars 2027) : les sujets seront envoyés aux référents.
4. **Correction des copies** :
   - En cas de plusieurs lieux d'examen, les copies doivent être transmises au groupe de correcteurs titulaires du M355.
   - Chaque copie est corrigée par deux correcteurs. Si l'écart est supérieur à 2 points, une troisième correction est nécessaire. La note centrale est retenue par élimination des notes extrêmes.
   - Le référent de ligue collecte les résultats et complète le fichier Excel transmis.
   - Le corrigé CNJ sera adressé aux référents la veille de l'examen (J-1).
5. **Procès-verbal (PV)** :
   - Un PV par lieu devra être rédigé (modèle fourni par la CNJ).
   - À J+15 : les bilans d'examen (PV) sont à transmettre à *jj@athle.fr*.
6. **Consultation des copies** :
   - Les candidats peuvent consulter leurs copies uniquement pour identifier leurs lacunes ou erreurs.
   - Aucune note ne sera communiquée.
   - Les copies doivent rester anonymes.

Association reconnue d'utilité publique Siret : 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730

ORGANISATION DE L'EXAMEN PRATIQUE

La partie pratique est accessible uniquement si la partie théorique est validée.

1. **La certification pratique** se déroule lors d'une compétition extérieure, au minimum 5 jours après l'examen théorique (J+5).
    - Compétition à partir de la catégorie U14 avec un certain niveau d'organisation (chambre d'appel, secrétariat, protocole…).
2. **La ligue propose** une ou plusieurs compétitions certifiantes à la CNJ.
    - Cette proposition doit être transmise en même temps que la liste des candidats (donc à J-15). Une validation sera accordée ou non pour les compétitions proposées, après examen de celles-ci.
3. **Évaluation pratique** :
    - Les fiches d'évaluation (modèle officiel) sont obligatoires.
    - Il est recommandé de prévoir un ou deux certificateurs par candidat, dont au moins un titulaire du M355.
    - Le formateur examinateur tiendra compte des retours du chef de jury pour finaliser son évaluation.
4. **Harmonisation des évaluations** :
    - Une réunion d'harmonisation des notes est requise entre formateurs-examinateurs.
5. **Rapport final** :
    - Un rapport d'examen doit être adressé à la CNJ, suivant le modèle fourni, avec les résultats et les épreuves pratiques.
    - Les fiches d'évaluation sont à conserver par la ligue ; elles ne seront transmises à la CNJ que sur demande.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question complémentaire.

Nous vous prions de croire, Chers Amis, à l'expression de nos cordiales salutations,



Béatrice PFAËNDER
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE



Bénédicte ROZE
PRÉSIDENTE DE LA CNJ